



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
27 JUIN 2022

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 27 juin 2022 à 15 h au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 Côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Était également présente :

Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière

Était absente :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO : E44-06-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E45-06-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation de mandat à la Ville de l'Assomption pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024;
6. Affaires nouvelles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Correspondance :

- Ville de Terrebonne – Résolution 372-06-2022 – Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

8. Période de questions;

9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E46-06-2022 **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2022)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E47-06-2022 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 358 134,16 \$ et de 2 387,16 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 15 283,60 \$ et de 77 770,38 \$ préparées le 21 juin 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E48-06-2022 **(Autorisation de mandat à la Ville de l'Assomption pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024)**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques servant aux opérations de traitement de l'eau usée;

ATTENDU QUE les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE la Ville de L'Assomption soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAETM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E49-06-2022
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E50-06-2022
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Assistante secrétaire-trésorière